

Le nouveau lycée d'enseignement général et technologique

La rénovation de la voie technologique : les séries STI et STL

Document complémentaire associé au diaporama : « Le nouveau lycée d'enseignement général et technologique – La rénovation de la voie technologique : les séries STI et STL ».

© Diapositive 2 : une nouvelle étape de la réforme du lycée: la rénovation des séries STI et STL

Après la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009, la publication, en janvier 2010, des textes réglementaires sur la réforme de la seconde générale et technologique et des séries générales du lycée a marqué une nouvelle étape dans la réforme du lycée.

Elle va se poursuivre début avril avec la présentation par le ministre de l'Éducation nationale de la réforme des séries STI et STL au Conseil supérieur de l'éducation.

Fruit d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (organisations représentatives des personnels, fédérations de parents d'élèves, instances professionnelles, experts scientifiques et technologiques...), cette réforme, qui est présentée dans le diaporama ci-joint, entrera en vigueur à la rentrée 2011 pour la classe de première et à la rentrée 2012 pour la classe terminale.

© Diapositive 3 : des séries STI et STL en quête de rénovation

Pourquoi une réforme des séries STI et STL ?

- Les séries STI et STL n'ont pas évolué depuis 1993, leurs programmes non plus, alors que les sciences et les technologies se sont considérablement transformées au cours des deux dernières décennies.
- Les séries STI et STL sont éclatées en 17 spécialités ou options qui enferment les élèves dans des trajectoires souvent irréversibles. De plus, cette spécialisation excessive tend à brouiller la distinction entre les séries technologiques et les formations offertes dans le cadre de la voie professionnelle rénovée.

Ces deux éléments expliquent en partie la désaffection que connaît globalement la série STI, avec environ 20 % d'élèves en moins en l'espace de 10 ans.

© Diapositive 4 : les enjeux de la rénovation des séries STI et STL

Au regard de ces constats, la réforme des séries STI et STL doit poursuivre un objectif central : conduire tous les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Pour cela, la réforme se traduit par :

- des enseignements généraux solides, dont l'ambition intellectuelle est réaffirmée, avec des programmes spécifiques mais des objectifs comparables à ceux des séries générales ;
- des enseignements technologiques moins spécialisés et davantage transversaux ;
- des choix d'orientation post-bac plus ouverts afin de rendre les séries STI et STL plus attractives.

En outre, la rénovation des séries STI et STL fait partie intégrante de la réforme du lycée. À ce titre, elle en porte les ambitions et les caractéristiques principales :

- une orientation plus progressive et réversible ;
- un meilleur accompagnement des lycéens ;
- une plus large ouverture sur le monde grâce à l'apprentissage de deux langues vivantes contre une seule aujourd'hui.

Toutes ces dispositions sont de nature à favoriser la pluralité des parcours de réussite et d'excellence au lycée.

© Diapositive 5 : nouvelle architecture pédagogique des séries STI et STL

La nouvelle architecture pédagogique définie par la réforme porte la marque de cette ambition nouvelle pour les séries STI et STL.

- Plus polyvalente, la série STI sera organisée autour de quatre spécialités :
 - innovation technologique et éco-conception ;
 - système d'information et numérique ;
 - énergies et développement durable ;
 - architecture et construction.
- La série STL comportera deux spécialités :
 - biotechnologies ;
 - sciences physiques et chimiques en laboratoire.
- L'actuelle spécialité « arts appliqués » de la série STI constituera le cœur de la nouvelle série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).

© Diapositive 6 : organisation pédagogique des séries STI et STL

Les enseignements seront organisés en trois groupes :

- un tronc commun d'enseignements généraux ;
- des enseignements technologiques pour partie transversaux, c'est à dire communs à l'ensemble des élèves d'une même série, et pour partie spécifiques à chaque spécialité ;
- un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves.

Cette organisation permettra d'assurer une formation ambitieuse pour tous les lycéens de ces séries, grâce à un horaire technologique significatif (entre 43 % et 50 % de leur emploi du temps) et à des pratiques pédagogiques fortement ancrées dans la réalité scientifique et industrielle contemporaine.

© Diapositives 7, 8 et 9 : guide d'évolution de la carte des formations pour la série STI

Comment va se mettre en place la nouvelle carte des formations ?

Pour mettre en place les nouvelles séries, les recteurs feront évoluer la carte des formations actuelle en concertation avec les établissements et les collectivités territoriales. Le tableau de la diapositive 7 propose différentes possibilités d'évolution pour chacune des séries actuelles. Les équipements actuels continueront d'être utilisés pour les enseignements technologiques et des guides techniques seront élaborés par le ministère pour préciser, le cas échéant, les besoins complémentaires.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, des formations spécifiques seront proposées aux équipes pédagogiques dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) pour les accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux enseignements.

Ces formations sont essentielles à la réussite de la réforme des séries technologiques. Voilà pourquoi elles seront prioritaires dans les plans académiques. Elles s'appuieront sur un cahier des charges national qui sera rédigé à cette fin et s'adapteront aux besoins spécifiques de chaque enseignant.

Conformément aux engagements du Président de la République, la réforme de la voie technologique ne se traduira pas par une diminution du taux d'encadrement des élèves.

© Diapositives 10, 11 et 12 : Les nouvelles grilles horaires des séries STI, STL et STD2A

L'horaire hebdomadaire des élèves des séries technologiques se rapproche de celui de leurs camarades des séries générales. Il demeure malgré tout plus important en raison du temps nécessaire pour conduire des activités technologiques et pratiques.

Une période transitoire, jusqu'en 2015, est prévue pour la mise en place des nouveaux enseignements de langues vivantes. La pratique de la langue vivante 1 trouvera une place nouvelle dans les enseignements technologiques avec une heure par semaine assurée conjointement par un professeur de langue et un professeur d'enseignement technologique.

En fonction des choix des équipes pédagogiques, l'accompagnement personnalisé répondra aux besoins spécifiques des élèves aussi bien en ce qui concerne les enseignements généraux que les enseignements technologiques.